

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 26 octobre**, le Conseil Municipal de la Commune des Clefs, dûment convoqué le 20 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à **20h00**, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nombre de conseiller absent : 1
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de votants : 10 + 3 POUVOIRS

Présents (10) : Mesdames BULEUX Nathalie ; HARZO Marie ; CORRADINI Roselyne ; CORBINEAU Elodie ; POYET-MOREUL Evelyne ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; FERRISSIN-FABERT Frédéric ; BASTARD-ROSSET Benoît ; BIBOLLET Maxime ; LAMBERSENS Dominique

Pouvoirs (3) :
Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence donne pouvoir à Mme CORRADINI Roselyne
Mme MEILLIER Claire donne pouvoir à Mme POYET-MOREUL Evelyne
M. ALBANEL Xavier donne pouvoir à M. BIBOLLET Maxime

Absent (1) : M. Pierre CREDOZ

Secrétaire de séance : Mme BULEUX Nathalie

DELIBERATION N°2023-039	DENEIGEMENT 2023 À 2026 : CHOIX DES PRESTATAIRES
------------------------------------	---

Le Maire rapporte au conseil que suite à une consultation auprès de cinq entreprises pour le déneigement des saisons hivernales de 2023 à 2026 portant sur 3 lots, deux entreprises ont répondu à l'Appel d'Offre. Il s'agit de l'entreprise Belchamp transports et Services domicilié 277, route de Serraval 74230 LES CLEFS pour les lots n°1 et 2 et de l'entreprise Benoit Paysage domiciliée à La Lavanche 74230 SERRAVAL pour le lot n°3.

La commission Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 18 octobre 2023 en mairie et propose au conseil municipal d'établir une convention de déneigement pour les périodes hivernales du 1er novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026 avec l'entreprise Belchamp transports et Services pour les lots n°1 et 2 aux tarifs suivants :

110 € H.T de l'heure pour le lot n°1. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour.

Une astreinte de 2 500 € HT sera versée chaque mois pendant les périodes hivernales du 1er novembre au 31 mars, soit 5 mois, à l'entreprise Belchamp transports et Services.

Le lot n°1 comprend :

- Le hameau du Cropt jusque devant chez Alain Crédoz
- La voie communale du Trasserand
- La voie communale de Belchamp
- La voie communale de Montisbrand
- La voie communale des Nantets
- La route des Grangettes
- Chemin rural de Pecherat
- Chemin rural du Reposoir
- parking dépôt de sel
- parking dit du point I
- Dépannage éventuel des autres voies communales

DELIBERATION
N°2023-039

DENEIGEMENT 2023 À 2026 :
CHOIX DES PRESTATAIRES (suite)

90 € H.T de l'heure pour le lot n°2. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour. La commune s'engage à mettre à disposition de Belchamp transports et services son tracteur en état de marche (New Holland de 165 ch). L'entreprise devra l'assurer et prendre à sa charge les frais de personnel, l'usure de la lame à neige, le gazole et l'AdBlue.

Il n'y a pas de d'astreinte, ni de minimum garanti pour ce lot.

Le lot n°2 comprend :

- chemin des Lys
- route des Pohets
- route des Galfas
- route des Envers des clefs
- route de Sulens
- rue des Clefs du croisement route de Serraval jusqu'au croisement route de Sulens
- Garage communal
- parking croisement route de Serraval et Rue des Clefs
- Dépannage éventuel des autres voies communales

La commission Appel d'Offres du mercredi 18 octobre 2023 propose au conseil municipal d'établir une convention de déneigement pour les périodes hivernales du 1er novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026 avec l'entreprise Benoît Paysage pour **le lot n°3** aux tarifs suivants :

120 € H.T de l'heure pour le lot n°3. Les dimanches et jours fériés seront majorés de 50%. Les heures supplémentaires seront majorées de 25% au de là de 9h/jour. Pour ce lot, l'engin de déneigement devra être équipé de clous et non de Chaîne.

Un minimum garanti de 1 100 € HT sera versé chaque mois pendant les périodes hivernales du 1er novembre au 31 mars.

Le lot n°3 comprend :

- rue des clefs de croisement route de Sulens à la place du village
- place du village et ses parkings
- Cour de l'école
- parking salle des fêtes et ancienne école
- parking du Château
- parking en contrebas de la Mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE d'établir les conventions de déneigement avec les entreprises Belchamp transports et Services pour les lots n°1 et 2 et Benoit Paysage pour le lot n°3 aux tarifs énoncés ci-dessus pour le déneigement des périodes hivernales du 1er novembre au 31 mars des années 2023-2024 ; 2024-2025 et 2025-2026.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Nathalie BULEUX

BuPeux